



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

SÉANCE  
ORDINAIRE  
21 JUIN 2022

### ORDRE DU JOUR

1. **Ouverture de la séance**
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Suivi(s) de la dernière séance du Conseil**  
Aucun sujet n'est actuellement inscrit à l'ordre du jour pour la section
4. **Parole au maire et correspondance**
  - 4.1 Parole au maire
  - 4.2 Correspondance
5. **Période de questions des citoyens**
6. **Greffes et affaires juridiques**
  - 6.1 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 mai 2022, du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 mai 2022, du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 mai 2022 et du procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 mai 2022
  - 6.2 Abrogation de la résolution numéro 2021-09-227 concernant le bail – Lot 5362089
  - 6.3 Signature d'un nouveau bail du Centre d'action culturelle de la MRC de Papineau pour la location de la salle Denis-Boucher
  - 6.4 Dépôt et diffusion du Rapport de la mairesse concernant l'année financière 2021
7. **Ressources humaines**
  - 7.1 Approbation de la fin de la période probatoire du directeur général et greffier-trésorier
8. **Finances – trésorerie**
  - 8.1 Liste sélective des chèques, des prélèvements et des dépôts directs
  - 8.2 État des comptes
  - 8.3 Rapport financier détaillé au 31 mai 2022
  - 8.4 Facture à payer pour le soufflage de neige – Hiver 2021-2022 à 9385-6029 Québec inc. (Entretien ML)
  - 8.5 Dépôt des dépenses relatives aux mesures d'urgence
  - 8.6 Soutien financier pour la Super-Fête Marius-Fournier 2022
  - 8.7 Inscription au congrès annuel de la FQM 2022
  - 8.8 Tarification pour la génératrice municipale
9. **Sécurité civile et sécurité incendie**
  - 9.1 Rapport mensuel du directeur du service incendie
  - 9.2 Nomination des membres du comité en santé et sécurité
10. **Travaux publics**
  - 10.1 Rapport mensuel du directeur des travaux publics
  - 10.2 Service d'entretien de gazon 2022
11. **Urbanisme, aménagement et environnement**
  - 11.1 Rapport mensuel de la coordonnatrice du service de l'urbanisme et de l'environnement



SÉANCE  
ORDINAIRE  
21 JUIN 2022

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

- 11.2 Demande d'un PPCMOI pour la propriété sise au 676, rue Notre-Dame, dont le bâtiment principal se situe dans la zone commerciale 3-C, afin de permettre un nouvel usage résidentiel de plus de 12 logements avec entrée distincte et en conservant un usage de restaurant avec entrée distincte
- 11.3 Demande d'un PPCMOI pour la propriété sise au 800-804, route 323, dans la zone industrielle 1-I, afin de permettre des usages reliés à l'entreposage existant de bateaux, soit de la mécanique, de l'entretien, de la vente aux détails de pièces et accessoires nautiques ainsi que de la vente de bateaux
- 11.4 Abrogation de la résolution numéro 2021-04-089 concernant la restauration de la Mosaïque Montebello
- 11.5 Amendement de la résolution 2022-05-140 concernant l'autorisation d'appel d'offres pour la collecte et le transport des ordures ménagères, des matières recyclables et des matières compostables 2023-2027
- 11.6 Autorisation de signature d'un changement d'assiette de servitude lots 5722166 et 5361913
- 11.7 Amendement de la résolution numéro 2022-05-142 concernant la nomination de deux membres au sein du Comité consultatif d'urbanisme
- 11.8 Autorisation pour l'installation de l'enseigne du Marché de la Gare sur le lot 5361834 (**REPORTÉ**)
- 12. Communication, développement et vie communautaire**
  - 12.1 Rapport mensuel de la coordonnatrice des communications, des développements et vie communautaire
  - 12.2 Partenariat avec Montebello Vélo de Montagne pour la saison estivale et automnale 2022
  - 12.3 Mandat pour assistance technique pour l'obtention du permis de voirie du MTQ pour le prolongement des services municipaux sur la rue du Progrès
  - 12.4 Service de Cyclo-Limo
  - 12.5 Permission d'utiliser le terrain de soccer pour la tenue de la Fête de la famille 2022
- 13. Avis de motion et règlements**
  - 13.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 914-2022 relatif à la délégation en matière de contrôle et de suivi budgétaire remplaçant le règlement numéro 914-2018
- 14. Affaires diverses**
  - 14.1 Aucun sujet n'est actuellement inscrit à l'ordre du jour pour la section
- 15. Période de questions des citoyens**
- 16. Période de questions et communications des membres du Conseil municipal**
- 17. Levée de la séance**



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

SÉANCE  
ORDINAIRE  
21 JUIN 2022

### PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Montebello, tenue le **21 juin 2022, à 19 h 00**, à la salle du conseil sise au 543, rue Notre-Dame, Montebello, à laquelle sont présents Madame la conseillère J sabelle Dicaire et Messieurs les conseillers Pierre Bertrand, Jean-Philippe Comeau et Benoit Millette.

Formant quorum sous la pr sidence de la mairesse, Madame Nicole Laflamme.

Monsieur Mario B. Briggs, directeur g n ral agr   et greffier-tr sorier, est aussi pr sent.

Messieurs les conseillers Andr  Mathieu et Dominique Primeau ont motiv  leur absence.

#### 1. Ouverture de la s ance

Madame la mairesse, Nicole Laflamme, souhaite la bienvenue aux membres pr sents.

#### 2. Adoption de l'ordre du jour

Le secr taire d pose l'ordre du jour.

Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande s'il y a des ajouts.

Il est propos  par monsieur le conseiller Pierre Bertrand

R SOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que pr sent  et modifi .

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la pr sente r solution est unanime.

**Adopt e   l'unanimit .**

#### 3. Suivi(s) de la derni re s ance du Conseil

Aucun sujet

#### 4. Parole au maire et correspondance

##### 4.1 Parole au maire

Madame Nicole Laflamme, Mairesse, proc de   l'allocation du mot de la mairesse :

**- Mot de bienvenue**

2022-06-156



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

Madame Nicole Laflamme, Mairesse, souhaite la bienvenue aux membres présents et aux citoyens.

### 4.2 Correspondance

- Comité culturel de Papineauville et Patrimoine et Centre de généalogie de la Petite-Nation – Invitation à l'ouverture des nouveaux locaux
- Réseau BIBLIO de l'Outaouais – Invitation à participer à l'événement Coups de cœurs des maires
- Réseau BIBLIO de l'Outaouais – Services du réseau
- Résidence Le Monarque – Invitation à la cérémonie de clôture de la grande campagne de financement pour construction de la maison de soins palliatifs
- Fédération québécoise des municipalités (FQM) – Remerciement de notre adhésion 2022-2023

### 5. Période de questions des citoyens

Questions :

- Arbres dangereux

### 6. Greffes et affaires juridiques

2022-06-157

#### 6.1 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 mai 2022, du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 mai 2022, du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 mai 2022 et du procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 mai 2022

Conformément à l'article 201 du *Code municipal du Québec*, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 mai 2022, le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 mai 2022, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 mai 2022 et le procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 mai 2022 sont déposés lors de la présente séance.

Il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Millette

RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 mai 2022, le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 mai 2022, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 mai 2022 et le procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 mai 2022 sont déposés lors de la présente séance.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

2022-06-158

#### 6.2 Abrogation de la résolution numéro 2021-09-227 concernant le bail – Lot 5362089

CONSIDÉRANT QUE cette résolution avait comme but de conclure une entente de location de stationnement;

CONSIDÉRANT QUE cette location de stationnement était entre l'Auberge Montebello et la Municipalité;



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

CONSIDÉRANT QUE la location de stationnement était située sur le lot 5362089;

CONSIDÉRANT QUE le début de cette entente était pour le 1<sup>er</sup> janvier 2022;

CONSIDÉRANT QUE cette entente n'a pas eu lieu.

Il est proposé par madame la conseillère Jésabelle Dicaire

RÉSOLU

D'ABROGER la résolution numéro 2021-09-227.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

2022-06-159

### **6.3 Signature d'un nouveau bail avec le Centre d'action culturelle de la MRC de Papineau pour la location de la salle Denis-Boucher**

CONSIDÉRANT la location du 548, rue Notre-Dame, salle Denis-Boucher, au Centre d'action culturelle de la MRC de Papineau depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2020;

CONSIDÉRANT la clause 5 du bail, le locataire doit aviser, par écrit, le locateur de son intention de renouvellement;

CONSIDÉRANT la correspondance en date du 23 mars 2022 du Centre d'action culturelle de la MRC de Papineau concernant leur intérêt à renouveler le bail du 1<sup>er</sup> juillet 2022 jusqu'au 30 juin 2023 ou jusqu'à leur déménagement à l'Église Notre-Dame-de-Bonsecours;

CONSIDÉRANT les discussions afin d'allonger la durée du bail jusqu'à ce que l'aménagement de l'église soit terminé.

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Philippe Comeau

RÉSOLU

D'AUTORISER la signature d'un nouveau bail avec le Centre d'action culturelle de la MRC de Papineau pour une durée initiale de 36 mois débutant le 1<sup>er</sup> juillet 2022.

D'AUTORISER la mairesse, Madame Nicole Laflamme, et le directeur général et greffier-trésorier, Monsieur Mario B. Briggs, à signer pour et au nom de la Municipalité de Montebello tous documents nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

2022-06-160

### **6.4 Dépôt et diffusion du Rapport de la mairesse concernant l'année financière 2021**





## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

CONSIDÉRANT l'obligation de déposer aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du vérificateur externe conformément à l'article 176.2.2 du *Code municipal du Québec*.

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Bertrand

RÉSOLU

D'ADOPTER le Rapport de la mairesse tel que déposé et d'accepter le paiement de frais nécessaires à la diffusion de ce dernier sur l'ensemble du territoire de la Municipalité de Montebello.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

### **7. Ressources humaines**

2022-06-161

#### **7.1 Approbation de la fin de la période probatoire du directeur général et greffier-trésorier**

CONSIDÉRANT QUE la mairesse a observé le travail du directeur général et greffier-trésorier depuis les derniers quatre mois et demi et qu'elle est satisfait des résultats;

CONSIDÉRANT QU'une évaluation du directeur-général et greffier-trésorier a été complétée;

CONSIDÉRANT QUE l'évaluation est favorable.

Il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Millette

RÉSOLU

D'APPROUVER la permanence de Mario B. Briggs comme directeur général agréé et greffier-trésorier, poste cadre, mettant fin à la période probatoire.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

### **8. Finances – trésorerie**

2022-06-162

#### **8.1 Liste sélective des prélèvements automatiques, des dépôts directs et des chèques**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser les paiements pour le mois de mai 2022.

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Bertrand

RÉSOLU



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

D'ADOPTER les prélèvements automatiques numéros 836 à 869 et 874 à 880 au montant de 50 074,19 \$, les dépôts directs numéros 329 à 337 au montant de 15 464,13 \$ et les chèques numéros 6931 à 6967 au montant de 109 372,69 \$ du mois de mai 2022 totalisant un montant de 174 911,01 \$;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à effectuer les paiements;

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Mario B. Briggs, directeur général agréé et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Mario B. Briggs

Directeur général agréé et greffier-trésorier

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

### **8.2 État des comptes**

L'état des comptes des différents folios bancaires de la Municipalité est déposé aux élu(e)s pour analyse.

### **8.3 Rapport financier détaillé au 31 mai 2022**

Conformément aux dispositions prévues au *Code municipal du Québec*, le directeur général et greffier-trésorier remet aux élu(e)s un état de la situation financière sommaire au 31 mai 2022. Conformément aux dispositions prévues au *Code municipal du Québec*, le directeur général et greffier-trésorier dépose un état de la situation financière détaillé au 31 mai 2022.

### **8.4 Facture à payer pour le soufflage de neige – Hiver 2021-2022 à 9385-6029 Québec inc. (Entretien ML)**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2021-11-277 concernant l'octroi du contrat pour le soufflage de neige – Hiver 2021-2022 à 9385-6029 Québec inc. (Entretien ML) au montant de 4 742,72 \$, taxes incluses, pour 30 heures, et ce, au taux est de 137,50 \$ de l'heure;

CONSIDÉRANT QUE la demande de soumission mentionnait : « *La soumission doit être faite en fonction d'une banque de 30 heures. Le directeur des travaux municipaux comptabilise les heures de travaux effectués et à la fin de l'année, si le nombre de 30 heures n'est pas atteint, les deux (2) parties pourront s'entendre sur des travaux complémentaires. Dans le cas où les 30 heures sont dépassées, les deux (2) parties pourront s'entendre sur une facturation complémentaire.* »;

CONSIDÉRANT QU'un total de 48,5 heures a été travaillé;

CONSIDÉRANT la facture numéro 19-0730 en date du 31 décembre 2022 au montant de 2 166,59 \$, taxes incluses, qui a déjà été payée et qui compte 8,25 heures de soufflage ainsi que du transport;

2022-06-163



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

CONSIDÉRANT la facture numéro 19-0744 en date du 28 février 2022 au montant de 5 673,30 \$, taxes incluses, qui a déjà payée et qui compte 24,75 heures de soufflage ainsi que du transport;

CONSIDÉRANT la facture numéro 19-0791 en date du 1<sup>er</sup> avril 2022 au montant de 3 554,19 \$, taxes incluses, qui est impayée et qui compte 15,5 heures de soufflage ainsi que du transport.

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Bertrand

### RÉSOLU

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier, Monsieur Mario B. Briggs, ou la greffière-trésorière adjointe, Madame Manon Boucher, à procéder au paiement complet de la facture numéro 19-0791 pour un montant de 3 554,19 \$, taxes incluses, pour le soufflage de neige – Hiver 2021-2022.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

2022-06-164

### **8.5 Dépôt des dépenses relatives aux mesures d'urgence**

CONSIDÉRANT QUE la mairesse a décrété les mesures d'urgence le 22 mai 2022 à la suite des vents destructeurs;

CONSIDÉRANT QUE les mesure d'urgence ont pris fin le 3 juin 2022;

CONSIDÉRANT QUE pendant ces mesures d'urgence la mairesse peut ordonner toute dépense qu'elle juge nécessaire et adjuger tout contrat nécessaire pour remédier à la situation, tel que prescrit par l'article 937 du *Code municipal*;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a été informé des dépenses relatives aux mesures d'urgence.

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Philippe Comeau

### RÉSOLU

QUE la mairesse dépose le rapport des dépenses relatives aux mesures d'urgence.

D'ACCEPTER les dépenses relatives aux mesures d'urgence, tel que déposé, au montant de 57 414,09 \$, taxes incluses, réparti comme suit :

- **24 MAI 2022, HYPERLAC** : facture numéro 420 pour achat d'une génératrice et d'une remorque au montant de 28 571,29 \$
- **25 MAI 2022, MARCHÉ BONICHOIX** : facture numéro 493566 pour achat de nourriture et de breuvages au montant de 224,57 \$
- **25 MAI 2022, HOME HARDWARE** : facture numéro 478595 pour achat rallonges électriques au montant de 63,18 \$
- **26 MAI 2022, CARFAX CANADA** : facture pour vérification d'un véhicule avant l'achat au montant de 70,08 \$
- **26 MAI 2022, MACEWEN** : facture numéro 124955 pour diesel pour la génératrice de l'usine d'eau potable au montant de 2 762,33 \$
- **27 MAI 2022, LEVAQUE ÉLECTRIQUE INC.** : facture numéro 1531 pour brancher génératrice, réparer entrée électrique, installer sectionneur pour pompe, etc. pour un montant de 3 274,92 \$





## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

- **30 MAI 2022, ROBIN GUINDON** : facture numéro 967847 pour coupe de deux arbres sur le bâtiment de la station de pompage dans le secteur de la montagne au montant de 1 149,75 \$
- **30 MAI 2022, STÉPHANE BEAUCHAMP ÉLECTRIQUE** : facture numéro 1721 pour installation d'indicateur de sortie d'urgence, éclairage d'urgence et éclairage extérieur à l'usine d'eau potable au montant de 2 468,74 \$
- **1<sup>er</sup> JUIN 2022, BENOÎT FUGÈRE** : facture pour achat d'une déchiqueteuse au montant de 8 700 \$
- **1<sup>er</sup> JUIN 2022, AUTO LAROCQUE** : factures pour achat d'un jeep Patriot au montant 8 028,82 \$
- **8 JUIN 2022, MACEWEN** : facture numéro 139728 pour diesel pour la génératrice de l'usine d'eau potable au montant de 2 100,41 \$

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

2022-06-165

### **8.6 Soutien financier pour la Super-Fête Marius-Fournier 2022**

CONSIDÉRANT la demande du 8 juin 2022 de la Corporation des loisirs Papineau afin d'obtenir le soutien financier de la Municipalité pour la Super-Fête Marius-Fournier;

CONSIDÉRANT QUE la Super-Fête Marius-Fournier touche l'ensemble des familles de la MRC de Papineau;

CONSIDÉRANT QUE de nombreux blocs d'activités sont offerts pour émerveiller les enfants : 10 structures gonflables, des initiations sportives, la visite des pompiers, du maquillage, un spectacle, un repas et autres surprises.

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Bertrand

**RÉSOLU**

D'ACCEPTER qu'une somme de 250 \$ (forfait Licorne) soit remis à la Corporation des loisirs Papineau pour soutenir la Super-Fête Marius-Fournier 2022.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

2022-06-166

### **8.7 Inscription au congrès annuel de la FQM 2022**

CONSIDÉRANT QUE le congrès annuel des maires de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) aura lieu au Palais des Congrès de Montréal, 201 Av. Viger O, Montréal, Québec du 22 au 24 septembre 2022;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la mairesse, madame Nicole Laflamme, à participer à ce congrès et l'impact positif pouvant en découler dans l'exercice de ses fonctions au sein de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'inscription au congrès de la FQM est de 1 065,00 \$ plus taxes, plus les frais de repas, d'hébergement, de stationnement et de transport.



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Millette

RÉSOLU

QUE madame Nicole Laflamme soit autorisée à participer au Congrès annuel de la FQM aux frais de la Municipalité;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles aux postes budgétaires 02-110-00-310 *Déplacement du personnel* et 02-110-00-454 *Services de formation*.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

2022-06-167

### **8.8 Tarification pour la génératrice municipale**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a fait l'acquisition d'une génératrice 660 volts, 3 phases;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité veut rentabiliser cette acquisition;

CONSIDÉRANT QUE la location sera réservée seulement aux autres municipalités de la MRC et ou adjacent.

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Bertrand

RÉSOLU

D'APPROUVER la tarification recommandée par le directeur général agréé et greffier-trésorier à une séance précédente.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

### **9. Sécurité civile et sécurité incendie**

#### **9.1 Rapport mensuel du directeur du service incendie**

Monsieur Daniel Bisson, directeur du service incendie de Montebello, dépose son rapport du mois de mai 2022.

Le Conseil a pris connaissance du rapport à une séance antérieure.

Madame Nicole Laflamme, Mairesse, fait la lecture des points significatifs.

2022-06-168

#### **9.2 Nomination des membres du comité en santé et sécurité**

CONSIDÉRANT QU'en vertu du chapitre S-2.1, a. 223 du règlement sur les comités de santé et de sécurité au travail et loi sur la santé et la sécurité du travail;



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a l'obligation de former un comité;

CONSIDÉRANT QUE le comité sera formé de trois (3) employés, soit deux (2) employés postes cadres et un (1) employé syndiqué;

CONSIDÉRANT QUE les membres vont se rencontrer sur une base régulière dans le but de compléter des inspections et d'ainsi apporter leurs recommandations à la direction générale.

Il est proposé par madame la conseillère Jéssabelle Dicaire

### RÉSOLU

DE NOMMER le directeur des travaux publics, monsieur Eric Cayer, la coordonnatrice de service de l'urbanisme et de l'environnement, madame Priscillia Melançon, et l'employé des travaux publics, monsieur Samuel Nadeau, en tant que membres du comité.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

### 10. Travaux publics

#### 10.1 Rapport mensuel du directeur des travaux municipaux

Aucun sujet

#### 10.2 Service d'entretien de gazon

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a besoin d'entretenir le gazon du terrain de l'usine d'eau potable, du terrain des étangs aérées (eaux usées) et d'une partie du terrain de la Marina-camping;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions de Les Entretien Larouche ont été soumises au Conseil;

CONSIDÉRANT QUE les tontes de gazon seront effectuées du 2 mai au 31 octobre 2022 pour une durée de 26 semaines pour le terrain de l'usine d'eau potable ainsi que pour le terrain de la Marina-camping;

CONSIDÉRANT QUE quinze (15) tontes de gazon seront effectuées pour le terrain des étangs aérées (eaux usées);

CONSIDÉRANT QUE le total des soumissions est de 6 743,27 \$, incluant les taxes.

Il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Millette

### RÉSOLU

D'APPROUVER les trois (3) soumissions et de mandater Les Entretien Larouche pour la tonte de gazon du terrain de l'usine d'eau potable, du terrain des étangs aérées (eaux usées) et d'une partie du terrain de la Marina-camping au montant de 6 743,27 \$, incluant les taxes;

2022-06-169



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier ou la greffière-trésorière adjointe à effectuer les déboursés nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

### **11. Urbanisme, aménagement et environnement**

#### **11.1 Rapport mensuel de la coordonnatrice du service de l'urbanisme et de l'environnement**

Madame Priscilla Melançon, coordonnatrice du service de l'urbanisme et de l'environnement, dépose son rapport du mois de mai 2022.

Le Conseil a pris connaissance du rapport à une séance antérieure.

Madame Nicole Laflamme, Mairesse, fait la lecture des points significatifs.

#### **11.2 Demande d'un PPCMOI pour la propriété sise au 676, rue Notre-Dame, dont le bâtiment principal se situe dans la zone commerciale 3-C, afin de permettre un nouvel usage résidentiel de plus de 12 logements avec entrée distincte et en conservant un usage de restaurant avec entrée distincte**

CONSIDÉRANT la demande d'un PPCMOI pour la propriété sise au 676, rue Notre-Dame, dont le bâtiment principal se situe dans la zone commerciale 3-C, afin de permettre un nouvel usage résidentiel de plus de 12 logements avec entrée distincte et en conservant un usage de restaurant avec entrée distincte;

CONSIDÉRANT le *règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro PPCMOI-18-01*;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment principal existant est situé dans la zone commerciale 3-C du *règlement de zonage numéro Z-17-01*;

CONSIDÉRANT QU'un usage de la classe Résidence multifamiliale de plus de 12 logements (HAB15) est prohibé dans ladite zone commerciale;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur désire conserver le restaurant existant avec une entrée distincte;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur désire transformer la partie hôtel en plus de 12 logements, avec entrée distincte du restaurant;

CONSIDÉRANT les documents soumis avec la demande dont les plans et croquis du projet;

CONSIDÉRANT le respect des objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT la compatibilité des usages prévus au projet avec le milieu d'insertion;

CONSIDÉRANT les qualités d'intégration du projet;

2022-06-170



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

CONSIDÉRANT la faisabilité du projet;

CONSIDÉRANT le manque de logements en location à long terme dans la municipalité;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro 20220330-02 de l'assemblée du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 30 mars 2022;

CONSIDÉRANT la première résolution numéro 2022-04-103 de la séance du conseil municipal du 19 avril 2022;

CONSIDÉRANT l'assemblée publique de consultation tenue le 14 juin 2022.

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Philippe Comeau

### RÉSOLU

D'APPROUVER la demande d'un PPCMOI pour la propriété sise au 676, rue Notre-Dame, dont le bâtiment principal se situe dans la zone commerciale 3-C, afin de permettre un nouvel usage résidentiel de plus de 12 logements avec entrée distincte et en conservant un usage de restaurant avec entrée distincte;

DE MANDATER la coordonnatrice du service de l'urbanisme et de l'environnement à transmettre la réponse au(x) demandeur(s).

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

2022-06-171

**11.3 Demande d'un PPCMOI pour la propriété sise au 800-804, route 323, dans la zone industrielle 1-I, afin de permettre des usages reliés à l'entreposage existant de bateaux, soit de la mécanique, de l'entretien, de la vente aux détails de pièces et accessoires nautiques ainsi que de la vente de bateaux**

CONSIDÉRANT la demande d'un PPCMOI pour la propriété sise au 800-804, route 323, dans la zone industrielle 1-I, afin de permettre des usages reliés à l'entreposage existant de bateaux, soit de la mécanique, de l'entretien, de la vente aux détails de pièces et accessoires nautiques ainsi que de la vente de bateaux;

CONSIDÉRANT le *règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro PPCMOI-18-01*;

CONSIDÉRANT QUE la propriété se situe dans la zone industrielle 1-I du *règlement de zonage numéro Z-17-01*;

CONSIDÉRANT QUE les usages pouvant être autorisés dans ladite zone doivent faire partie des classes Industrie sans nuisance (IND1), Industrie légère (IND2) et Transformation du bois, de produits agricoles et de biomasse forestière (IND3) du *règlement de zonage numéro Z-17-01*;

CONSIDÉRANT QUE des usages tels que de la mécanique de bateaux, de l'entretien de bateaux, de la vente au détail de pièces et accessoires nautiques ainsi que de la vente de bateaux sont prohibés dans la zone industrielle 1-I;

CONSIDÉRANT QU'il y a présentement un usage d'entreposage sur ladite propriété;





**Procès-verbal du Conseil de la  
Municipalité de Montebello**

CONSIDÉRANT QUE le demandeur fait présentement un usage d'entreposage de bateaux;

CONSIDÉRANT les documents soumis avec la demande dont les plans et la description du projet;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur désire regrouper toutes ses activités sur la même propriété, soit de l'entreposage de bateau, de la mécanique et de l'entretien de bateaux, de la vente au détail de pièces et accessoires nautiques ainsi que de la vente de bateaux;

CONSIDÉRANT QUE Montebello possède une marina et que ces usages pourraient être bénéfiques pour la Municipalité et les utilisateurs de ladite marina;

CONSIDÉRANT le respect des objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT la compatibilité des usages prévus au projet avec le milieu d'insertion;

CONSIDÉRANT les qualités d'intégration du projet;

CONSIDÉRANT la faisabilité du projet;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro 20220330-01 de l'assemblée du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 30 mars 2022;

CONSIDÉRANT la première résolution numéro 2022-04-102 de la séance du conseil municipal du 19 avril 2022;

CONSIDÉRANT l'assemblée publique de consultation tenue le 14 juin 2022.

Il est proposé par madame la conseillère J sabelle Dicaire

**R SOLU**

D'APPROUVER la demande d'un PPCMOI pour la propri t  sise au 800-804, route 323, dans la zone industrielle 1-I, afin de permettre des usages reli s   l'entreposage existant de bateaux, soit de la m canique, de l'entretien, de la vente aux d tails de pi ces et accessoires nautiques ainsi que de la vente de bateaux;

DE MANDATER la coordonnatrice du service de l'urbanisme et de l'environnement   transmettre la r ponse au(x) demandeur(s).

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la pr sente r solution est unanime.

**Adopt e   l'unanimit .**

2022-06-172

**11.4 Abrogation de la r solution num ro 2021-04-089 concernant la restauration de la Mosa ique Montebello**

CONSID RANT la r solution num ro 2021-04-089 concernant le mandat   Alain L vesque afin de proc der   la restauration de la Mosa ique Montebello pour un montant de 2 000 \$, excluant les taxes applicables;



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

CONSIDÉRANT QUE l'artiste original de l'œuvre n'était pas disponible pour réparer la mosaïque;

CONSIDÉRANT QUE la mosaïque s'est considérablement détériorée à cause des intempéries aux cours des années;

CONSIDÉRANT QU'il n'était plus possible de restaurer ladite mosaïque dans sa forme originale;

CONSIDÉRANT QUE le citoyen Alain Lévesque, artiste, s'est porté bénévole, en compagnie des citoyens Denis Lavictoire et Michèle Robinson, afin de préparer la pierre de fond et de peindre l'enseigne MONTEBELLO, ce qu'ils ont fait;

CONSIDÉRANT QUE le résultat s'est avéré excellent et que nous sommes reconnaissants du beau travail et des efforts de ces bénévoles.

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Bertrand

RÉSOLU

D'ABROGER la résolution numéro 2021-04-089;

DE REMERCIER au nom de la communauté, les citoyens Alain Lévesque, Denis Lavictoire et Michèle Robinson pour leur bénévolat, soit la réparation de l'enseigne MONTEBELLO située devant l'église.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

2022-06-173

### **11.5 Amendement de la résolution 2022-05-140 concernant l'autorisation d'appel d'offres pour la collecte et le transport des ordures ménagères, des matières recyclables et des matières compostables 2023-2027**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Montebello et la Municipalité Canton de Lochaber sont en accord pour mettre fin à l'entente intermunicipale relative à la collecte des matières résiduelles, avant l'arrivée du terme;

CONSIDÉRANT QUE le terme de l'entente était établi au 31 décembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE l'affichage d'appel d'offres public dans les journaux locaux et autres indiquait les dates de 2023 à 2027 pour la conclusion d'une nouvelle entente.

Il est proposé par madame la conseillère Jésabelle Dicaire

RÉSOLU

D'AMENDER la résolution 2022-05-140 afin de remplacer les dates de 2023-2027 par 2022-2026.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**



**Procès-verbal du Conseil de la  
Municipalité de Montebello**

2022-06-174

**11.6 Autorisation de signature d'un changement d'assiette de servitude lots  
5722166 et 5361913**

CONSIDÉRANT la servitude numéro 21561418 publiée le 27 mai 2015 par Me Rachel Durocher;

CONSIDÉRANT le certificat de localisation réalisé par l'arpenteur-géomètre François Gauthier clos le 21 novembre 2013 sous sa minute 6858 ayant été préparé pour soutenir la vente de l'ancien presbytère dont les projets de servitude à être créés y étaient montrés et décrits;

CONSIDÉRANT QUE la description de la bande de terrain au point 11 de ladite servitude ne concorde pas avec ledit certificat de localisation;

CONSIDÉRANT QUE l'assiette de servitude de la bande de terrain au point 11 se retrouve sur le lot 5361913 plutôt que sur le lot 5722166;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite régulariser la situation;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a aucun frais pour la Municipalité pour corriger cette servitude.

Il est proposé par monsieur le conseiller Benoît Millette

**RÉSOLU**

DE MANDATER la coordonnatrice du service de l'urbanisme et de l'environnement à transmettre la réponse au(x) demandeur(s);

D'AUTORISER la mairesse, Madame Nicole Laflamme, ou le maire suppléant, Monsieur André Mathieu, et le directeur général et greffier-trésorier, Monsieur Mario B. Briggs, ou la greffière-trésorière adjointe, Madame Manon Boucher, à signer pour et au nom de la Municipalité de Montebello tous documents nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

2022-06-175

**11.7 Amendement de la résolution numéro 2022-05-142 concernant la  
nomination de deux membres au sein du Comité consultatif  
d'urbanisme**

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'adoption de la résolution numéro 2022-05-142, une erreur s'est glissée en nommant Madame Kim Trudel à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE Mme Trudel ne désire pas être sur ce comité.

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Bertrand

**RÉSOLU**

DE PROCÉDER au retrait de Madame Kim Trudel à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme.



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

2022-06-

### **11.8 Autorisation pour l'installation de l'enseigne du Marché de la Gare sur le lot 5361834 (REPORTÉ)**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2022-03-076 concernant l'adoption du projet pilote de la station de la gare au parc Chamberland;

CONSIDÉRANT la tenue dudit Marché de la Gare du 25 juin au 9 octobre 2022 inclusivement;

CONSIDÉRANT QU'une enseigne fait partie de la planification intégrale de ce projet afin d'informer les visiteurs de la tenue de l'activité;

CONSIDÉRANT QUE cette affiche sera installée sur le terrain municipal, lot numéro 5361834;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses ont déjà été approuvées et que l'enseigne est déjà prête à être installée;

CONSIDÉRANT QUE selon la réglementation municipale, article 49-2 : *affichage autorisé sans certificat*; « Les affiches et enseignes suivantes sont autorisées et ne requièrent pas de certificat d'autorisation. Elles doivent cependant respecter les dispositions du précédent paragraphe 1, les marges de recul et distances d'espacement prescrites aux paragraphes 4 et 5 de l'article 48, ainsi que les dispositions suivantes : a) une enseigne ou une affiche émanant de l'autorité publique (fédérale, provinciale, municipale ou scolaire), ou se rapportant à une élection ou une consultation publique, ou prescrite par la loi; ».

CONSIDÉRANT QU'il n'est pas nécessaire que cette demande soit déposée et recommandée par le Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

CONSIDÉRANT QUE tous les documents nécessaires ont été présentés aux membres du conseil lors du caucus du 12 avril 2022, point 9.13 autorisation pour installer une enseigne à la gare par le directeur général agréé et greffier-trésorier.

Il est proposé par \_\_\_\_\_

**RÉSOLU**

D'APPROUVER l'installation de de l'enseigne du Marché de la Gare sur le lot numéro 5361834.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

### **12. Communication, développement et vie communautaire**

#### **12.1 Rapport mensuel de la coordonnatrice des communications, des développements et vie communautaire**



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

Madame Isabelle Thom, coordonnatrice des communications, des développements et vie communautaire, dépose son rapport du mois de mai 2022.

Le Conseil a pris connaissance du rapport à une séance antérieure.

Madame Nicole Laflamme, Mairesse, fait la lecture des points significatifs.

2022-06-176

### **12.2 Partenariat avec Montebello Vélo de Montagne pour la saison estivale et automnale 2022**

CONSIDÉRANT la possibilité pour la Municipalité d'avoir une entente avec Montebello Vélo de Montagne afin d'offrir gratuitement à ses résidents l'accès aux sentiers.

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Bertrand

#### **RÉSOLU**

D'AUTORISER le déboursé de 550 \$, taxes en sus, pour le partenariat avec Montebello Vélo de Montagne pour avoir accès aux sentiers selon les spécifications suivantes :

- Un accès gratuit pour tous les citoyens de la Municipalité à 30 km de sentiers de vélo de montagne pour toute la saison estivale et automnale (se terminant le 30 novembre 2022).
- Un accès gratuit pour tous les citoyens de la Municipalité au stationnement situé au Fairmont Le Château Montebello pour toute la saison estivale et automnale.
- Un accès gratuit pour tous les citoyens de la Municipalité au Festival du vélo de montagne de Montebello en septembre 2022.
- Un rabais de 10 % pour tous les citoyens de la Municipalité pour la location de vélos de montagne.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

2022-06-177

### **12.3 Mandat pour assistance technique pour l'obtention du permis de voirie du MTQ pour le prolongement des services municipaux sur la rue du Progrès**

CONSIDÉRANT QUE la rue du Progrès n'a pas fait l'objet d'une autorisation du ministère des Transports du Québec (MTQ) jusqu'à ce jour;

CONSIDÉRANT QUE toute rue accédant à la route 323 doit faire l'objet d'une autorisation du MTQ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a l'obligation de fournir un accès routier adéquat et réglementaire aux propriétaires ayant des immeubles sur la rue du Progrès, dont Laboratoire In Vivo inc.;

CONSIDÉRANT QUE pour régulariser la situation et obtenir du MTQ une autorisation d'accès à la route 323, la Municipalité doit entreprendre des procédures qui nécessitent une assistance technique d'expert;





## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

CONSIDÉRANT QUE la compagnie OSTRADA Experts-Conseils inc. a soumis, en date du 13 mai 2022, une offre de services pour l'assistance technique du permis de voirie dans le but de satisfaire les exigences du MTQ.

Il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Millette

### RÉSOLU

D'APPOUVER l'offre de services d'OSTRADA Experts-Conseils inc. pour un montant maximal de 5 000 \$, taxes en sus.

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier ou la greffière-trésorière adjointe à effectuer les déboursés nécessaires et à signer pour et au nom de la Municipalité de Montebello tous les documents pour donner suite à la présente résolution.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

2022-06-178

### 12.4 Service de Cyclo-Limo

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Cyclo-Limo est venu proposer à la Municipalité de Montebello de venir offrir ses services dans le village;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une expérience fort appréciée dans d'autres municipalités, par les citoyens et les visiteurs/touristes, durant la période estivale;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire offrir une nouvelle attraction dynamique et utile à la fois pour favoriser le transport en commun non polluant et lequel sera gratuit pour les usagers;

CONSIDÉRANT QUE ce service sera offert du 23 juin jusqu'au 5 septembre 2022;

CONSIDÉRANT la soumission numéro 10062022 reçu de Cyclo-Limo en date du 10 juin 2022 au coût de 2 500 \$, taxes incluses, représentant une contribution minimale de la part de la Municipalité.

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Bertrand

### RÉSOLU

D'APPROUVER l'offre de service de Cyclo-Limo au montant de 2 500 \$, taxes incluses.

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier ou la greffière-trésorière adjointe à effectuer les déboursés nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**



2022-06-179

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

### **12.5 Permission d'utiliser le terrain de soccer pour la tenue de la Fête de la famille 2022**

CONSIDÉRANT la demande en date du 8 juin 2022 par le Comité des loisirs de Montebello inc. afin d'utiliser le terrain de soccer sis au 111, rue Laurier pour la tenue de la Fête de la famille 2022.

Il est proposé par madame la conseillère J sabelle Dicaire

#### **R SOLU**

D'AUTORISER le Comit  des loisirs de Montebello inc.   utiliser le terrain de soccer pour la tenue de la F te de la famille qui aura lieu le 21 ao t 2022, et ce, sans frais;

DE PR PARER une lettre pour autoriser la vente de boissons alcoolis es lors de l' v nement;

QUE les travaux publics de la Municipalit  offriront les services et le mat riel requis selon leur capacit  pour assurer le bon d roulement de l' v nement;

ATTENDU que le terrain soit remis dans le m me  tat qu'avant la tenue de l' v nement.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la pr sente r solution est unanime.

**Adopt e   l'unanimit .**

### **13. Avis de motion et r glements**

#### **13.1 Avis de motion et d p t du projet de r glement num ro 914-2022 relatif   la d l gation en mati re de contr le et de suivi budg taire rempla ant le r glement num ro 914-2018**

Conform ment   l'article 445 du *Code municipal* du de motion et d p t du projet de r glement num ro 914-2022 relatif   la d l gation en mati re de contr le et de suivi budg taire rempla ant le r glement num ro 914-2018 est d pos  et un avis de motion est donn  par monsieur le conseiller Pierre Bertrand,   l'effet qu'  une prochaine assembl e ou   une s ance subs quente, ledit r glement sera propos  pour adoption.

### **14. Affaires diverses**

Aucun sujet

### **15. P riode de questions des citoyens**

Aucune question.



Procès-verbal du Conseil de la  
Municipalité de Montebello

16. Période de questions et communications des membres du Conseil municipal

2022-06-180

17. Levée de la séance à 20 h 25

Il est proposé par madame la conseillère J sabelle Dicaire

R SOLU

DE LEVER la s ance.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la pr sente r solution est unanime.

**Adopt e   l'unanimit .**

SIGNATURE DES R SOLUTIONS PAR LA MAIRESSE

« Je soussign e, Nicole Laflamme, Mairesse de la Municipalit  de Montebello atteste que la signature du pr sent proc s-verbal  quivaut   la signature par moi de toutes les r solutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal* »

Et j'ai sign  ce

21 juillet 2022

Nicole Laflamme  
Mairesse

Mario B. Briggs  
Directeur g n ral agr e et greffier-tr sorier